

# DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 17 avril 2025

M<sup>e</sup> Carolina Rinfret, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5e étage, bureau 5.100, CP 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Re: Dossier RDÉ R-4292-2025.

Enbridge Gaz Québec (EGQ) - Stratégie de décarbonation.

**Réponse du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* aux [commentaires B-0015 d'Enbridge Gaz Québec \(EGQ\)](#) sur les demandes d'intervention, listes de sujets et budgets des demandeurs en intervention.**

---

Chère Consœur,

Il fait plaisir au *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* de répondre ci-après aux [commentaires B-0015 d'Enbridge Gaz Québec \(EGQ\)](#) sur les demandes d'intervention, listes de sujets et budgets des demandeurs en intervention au présent dossier.

En premier lieu, nous constatons qu'Enbridge Gaz Québec (EGQ) ne conteste aucunement la **reconnaissance du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* comme intervenant au présent dossier.**

Deuxièmement, nous constatons qu'Enbridge Gaz Québec (EGQ) **ne conteste aucunement la liste des sujets soumis par le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*.** Cela différencie le RTIEÉ, puisque EGQ a reproché à tous les autres demandeurs en intervention d'être, au moins en partie, hors sujet et a recommandé l'exclusion de plusieurs de leurs sujets.

Le RTIEÉ ajoute humblement aussi que, **sur sa propre liste de sujets (*que EGQ ne conteste pas*), le RTIEÉ est nettement plus précis, tant dans ses préoccupations et motifs que dans ses recommandations envisagées, que tous les autres demandeurs en intervention.**

Le RTIEÉ plaide ainsi respectueusement avoir consciencieusement et bien effectué son travail de préparation au présent dossier et être prêt à y procéder.

Dans ce cadre, le budget soumis par le RTIEÉ (*qui est incidemment moindre que celui d'un autre demandeur en intervention et approximativement identique à celui des deux autres*) est très raisonnable compte tenu du niveau de détail fourni par le RTIEÉ quant à l'objet de son intervention et de la tenue de l'audience prévue pour 3 jours. À ce sujet, nous soumettons respectueusement qu'Enbridge Gaz Québec (EGQ) a tort de comparer le budget du RTIEÉ aux budgets des autres intervenants, pour lesquels elle demande l'élimination de nombreux sujets et dont les aspects non contestés des listes de sujets sont moins développés que la liste de sujets soumise par le RTIEÉ.

**De surcroît, le faible barème de frais maximal de 20 000 \$ proposé par Enbridge Gaz Québec (EGQ) est nettement insuffisant** et ne permettrait raisonnablement ni de participer à l'audience, ni de prendre part de façon rigoureuse aux demandes de renseignements écrites et à la préparation des mémoires, de manière à couvrir de façon adéquate les éléments plus détaillés, énumérés dans la liste de sujets du RTIEÉ. (Si le tribunal effectue le calcul du temps raisonnablement requis pour chaque étape, il nous semble qu'il arrivera au même constat). **Le présent dossier aura par ailleurs dès effets non seulement pour 2026 (seconde conclusion de la [demande introductive B-0002](#)) mais qui indirectement affecteront les années subséquentes en posant les principes qui y seraient applicables (première et troisième conclusion de la [demande introductive B-0002](#)).**

Nous invitons donc respectueusement la Régie de l'énergie à accueillir la demande d'intervention du RTIEÉ y compris sa liste de sujets (tout cela étant non contesté) et à ne pas réduire le budget du RTIEÉ.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).